Pour diffusion immédiate :  
Le 22 février 2015

# Santé publique Ottawa émet une mise en garde contre les engelures débutant aux petites heures du matin du 23 février

**Ottawa** - Santé publique Ottawa (SPO) émet une mise en garde contre les engelures afin d’inciter les  résidents à prendre les précautions nécessaires avant de sortir, et d’encourager les sans-abri à trouver refuge à l’intérieur. Cette mise en garde contre les engelures est en vigueur à partir du matin du 23 février jusqu’à prochaine ordre.

Une mise en garde contre les engelures est émies lorsqu’un refroidissement éolien d’au moins -35 est prévu pour la région d’Ottawa. Dans ces conditions, la peau exposée peut geler en moins de dix minutes. Les risques d’[hypothermie](http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/vie-saine/lhypothermie) augmentent également pour les personnes qui restent dehors pendant de longues périodes et qui ne sont pas protégées adéquatement du froid. Une surexposition au froid peut entraîner des traumatismes graves et même la mort. SPO recommande de porter plusieurs couches de vêtements pour rester au chaud et de s’assurer que la couche extérieure protège du vent et de l’humidité.

Les [engelures](http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/vie-saine/gelures) surviennent lorsque la peau et les tissus sous-jacents gèlent. La peau devient donc blanche et cireuse et est dure au toucher. L’engelure est un problème grave qui peut mener à l’amputation. Des gelures très légères peuvent survenir lorsque seule la peau est touchée. On traite les engelures en réchauffant progressivement la peau avec la chaleur du corps ou à l’eau tiède. Il ne faut jamais frotter ni masser les parties touchées.

Les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant une mauvaise circulation sanguine ainsi que les sans-abri sont particulièrement vulnérables au temps froid. De nombreux services sont offerts à Ottawa pour venir en aide aux sans-abris :

1. des lits en cas d’urgence dans les refuges d’Ottawa;
2. des services sur le terrain dont l’objet est d’encourager les sans-abri à se réfugier dans un endroit chaud;
3. des services de transport et autres, en cas d’urgence, fournis par l’Armée du salut.

Les résidents qui s’inquiètent de la situation d’un sans-abri sont invités à téléphoner au 3-1-1. Le Centre d’appels de la Ville d’Ottawa prendra ainsi les appels en priorité et les acheminera aux services concernés.

Pour de plus amples renseignements au sujet des engelures, de l’hypothermie et des précautions à prendre par temps froid, visitez [SantePubliqueOttawa.ca](http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/ottawa-par-grand-froid)ou composez le 613-580-6744 (ATS : 613-580-9656).

Des mises à jour régulières ainsi que des conseils pratiques pour vaincre le froid seront affichés sur [Twitter](http://www.twitter.com/ottawasante) @OttawaSante.Vous pouvez également suivre SPO sur [Facebook](http://www.facebook.com/ottawasante),  [Tumblr](http://www.ottawasante.tumblr.com/) et [Pinterest](http://www.pinterest.com/otthealthsante).

**Renseignements**Médias  
613-580-2450

Grand public  
3-1-1